Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_034-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	24	25

Vote
Mains levées
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 08/04/2026
Et
Publication ou notification du : 08/04/2026

L'an 2026, le 02 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, PENIN Lany, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, ÉON Patrice, FOLL Nicolas, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony POSSON Rémi

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MENEUST Pauline à Mme VÉRÉ Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. Rémi POSSON

2026-034 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'un départ à la retraite, une procédure de recrutement a été lancée ce dernier trimestre. Il convient aujourd'hui de délibérer afin de procéder au recrutement étant donné que l'agent part en retraite.

- création d'un emploi permanent à temps complet pour assurer les missions d'agent de maintenance des bâtiments communaux.

Il pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique de catégorie C, sur un des trois grades du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ;

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions relatives à l'emploi mentionné ci-dessus, pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2°de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin le régime indemnitaire n°2018-080 du 5 novembre 2018 adopté le 1er janvier 2019, modifié le 4 novembre 2019 par délibération n°2019-085 et par les suivantes dont celle du 30 septembre 2025 est applicable.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

CREE un emploi permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent de maintenance des bâtiments communaux à compter du 1er mai 2026 ;

AUTORISE le maire à recruter des agents contractuels sur cet emploi si la procédure de recrutement reste infructueuse de fonctionnaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026
Le Maire
Françoise GESLAND